



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/488/Add.1
22 juin 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION
DES NATIONS UNIES À CHYPRE

(Pour la période allant du 13 décembre 1994 au 15 juin 1995)

Additif

Au paragraphe 52 de mon rapport du 15 juin 1995 (S/1995/488), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois et j'ai précisé que je rendrais compte au Conseil des résultats de mes consultations à ce sujet avec les parties intéressées. Je voudrais informer le Conseil que le Gouvernement chypriote ainsi que le Gouvernement grec et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont donné leur assentiment à la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a indiqué qu'il approuvait et appuyait la position de la partie chypriote turque, telle qu'elle a été exprimée au cours de précédentes réunions du Conseil, à propos de la prorogation du mandat de la Force.
